

RS P

Registre Sanitaire de Préseau

**Réouverture du Groupe Scolaire
Jules Verne et du péri-scolaire.**



**Préseau**
un Village. une Passion.

SOMMAIRE

- Page 3** - Contexte
- Page 4 à 11** - Protocole d'accueil des enfants par les enseignants au sein de l'école Jules Verne (établi par la direction du groupe scolaire)
- Page 12 à 15** - Protocole d'accueil des enfants aux activités 2S/2C et en périscolaire par les agents municipaux
- Page 16** - Protocole de nettoyage des locaux
- Page 17 à 18** - Protocole de circulation
- Page 19 à 21** - ANNEXE 1 Code couleurs des parcours entrées/sorties
- Page 22 à 23** - ANNEXE 2 Fiche réflexe accueil des enfants (temps scolaire, activités 2S/2C, périscolaire)
- Page 24 à 26** - ANNEXE 3 Fiche réflexe restauration collective
- Page 27 à 28** - ANNEXE 4 Fiche réflexe procédure de gestion d'un cas suspect
- Page 29** - ANNEXE 5 Fiche réflexe de nettoyage de locaux utilisés par une personne infectée
- Page 30** - ANNEXE 6 Fiche réflexe Communication/information
- Page 31 à 34** - ANNEXE 7 Formation et sensibilisation aux gestes et mesures barrières
- Page 35** - ANNEXE 8 Fiche d'intervention Agent d'entretien
- Page 36** - ANNEXE 9 Certificat de désinfection
- Page 37** - ANNEXE 10 Fiches produits d'entretien et de désinfection
- Page 38 à 39** - ANNEXE 11 Numéros utiles

Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. L'Etat a pris en conséquence des mesures afin de limiter les contacts et les déplacements.

Le présent registre est, au niveau local, un point d'appui essentiel pour permettre la mise en œuvre de la réouverture de l'école Jules Verne après la période de confinement.

Il présente dans le détail les conditions et les modalités d'accueil et de prise en charge de vos enfants à partir du 12 mai 2020 sur les temps scolaires, périscolaires et 2S2C à Préseau.

Il est constitué de plusieurs protocoles à la fois sanitaires et organisationnels :

- Un protocole d'accueil scolaire des enfants par les enseignants
- Un protocole d'accueil 2S/2C et périscolaire des enfants par les agents communaux
- Un protocole de circulation
- Un protocole de nettoyage des locaux

En ANNEXEs, vous trouverez des fiches réflexes (restauration scolaire, accueil des enfants, gestion d'un cas suspect, nettoyage) qui doivent servir de guides aux agents, enseignants, mais aussi aux parents.

Il repose sur les préconisations et les consignes des autorités sanitaires du pays ; il est animé par cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et des matériels
- L'information, la communication et la formation.

Il vise à assurer le bien être et la protection optimisée des enfants, de leurs enseignants et des agents communaux.

Au regard de cet objectif, la rentrée sera progressive : elle se fera en deux temps, le 12 mai pour les GS, CP et CM2 ainsi que pour les enfants des personnels prioritaires - quelque soit leur niveau de classe - puis le 25 mai pour les CE1, CE2 et CM1.

Les plus petits (TPS, PS et MS), sauf les enfants des personnels prioritaires, pour des raisons de bon sens sanitaire et pédagogique, ne reprendront pas le chemin de l'école.

Afin que cette rentrée bien particulière soit une réussite, l'implication doit être sincère et collective.

Vœux dévoués de santé
Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Maire de Préseau.

Protocole d'accueil des enfants par les enseignantes au sein de l'école Jules Verne de Préseau

Préambule

Le présent protocole prévoit les modalités organisationnelles d'accueil des enfants. Celui-ci est valable du 12 mai au 3 juillet.

Nos choix ont été motivés par différents points :

Une **rentrée progressive des niveaux** afin d'éprouver le nouveau processus d'accueil des enfants dans des conditions inhabituelles pour eux et pour les adultes.

Des **groupes d'enfants réduits** afin d'assurer la distanciation sociale.

Un **accueil conjoint école-mairie** afin de proposer un temps d'accueil de 100% du temps avec rotation des activités sur la semaine et un planning fixe pour les parents. Les effectifs sont pris en charge à 50/50 par l'école et la mairie.

1 - Classes accueillies par les enseignantes

A- A partir du 12 mai

Les classes accueillies à compter du 12 mai seront les classes de **GS, CP et CM2**. Tous les enfants s'étant positionnés comme « souhaitant être accueillis » dans ces niveaux pourront l'être par les enseignantes et le personnel municipal selon les effectifs prévisionnels.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

Classe	GS (répartis dans deux classes)	CP (répartis dans deux classes)	CM2	Soignants et autres prioritaires	TOTAL
Nombre accueillis	16	11	8	8	43

Les enfants de soignants et autres enfants prioritaires (force de l'ordre et enseignants) seront **affectés définitivement** à un groupe classe déterminé le plus proche de leur classe d'âge et ceci afin d'éviter le brassage des groupes.

En termes d'effectifs et de temps, les élèves seront accueillis à 50% par les enseignantes, à 50% par le personnel municipal sur la base d'une rotation de 2 jours consécutifs. Ceci permettra un accueil des enfants 100% du temps.

Ex : Lundi – Mardi : classe Jeudi- Vendredi : accueil municipal en 2S2C (ou inversement)

Les plannings d'accueil seront communiqués aux familles et à la mairie par les enseignantes dès que possible.

B- A partir du 25 mai

Les élèves de CE1 de Mmes Bellia et Sainléger, les CE2 de Mme Mari et les CM1 de Mmes Mari et Gaillard rejoindront les classes accueillies.

Les élèves de TPS, PS, et MS (hors enfants prioritaires) **ne seront pas accueillis**. Les gestes barrières et surtout la distanciation physique ne pourraient être respectés dans des conditions satisfaisantes.

Les effectifs prévisionnels à ajouter seront les suivants :

Classe	CE1	CE2	CM1	Enfants prioritaires des classes non accueillies (TPS-PS-MS)	
Nombre accueillis	9	8	6	3	26

Voici une vision globale par classe,

GS	GS CP	CP CE1	CE1 CE2	CE2 CM1	CM1 CM2
12 (+1 prioritaire MS)	12	13 (+ 2 prioritaires de chez Mme Desprez)	4	13 + 1 prioritaire de chez Mme Desprez	10

Madame Desprez ne pouvant reprendre l'école, les élèves souhaitant être accueillis seront répartis dans d'autres classes.

En termes d'effectifs et de temps, les élèves seront accueillis à 50% par les enseignantes, à 50% par le personnel municipal sur la base d'une rotation de 2 jours consécutifs. Ceci permettra un accueil des enfants 100% du temps.

Ex : Lundi – Mardi : classe Jeudi- Vendredi : accueil municipal 2S2C (ou inversement)

Les plannings d'accueil seront communiqués aux familles par les enseignantes dès que possible.

C- Dispositions particulières concernant l'accueil des classes.

Il est possible que des classes en début d'accueil soient **regroupées** si l'effectif est plus réduit que dans nos prévisions afin de dégager du temps aux enseignantes pour préparer et suivre le travail en distanciel des enfants restés à la maison.

Il est possible qu'une enseignante dont le groupe classe ne rentre pas, remplace de temps à autre l'enseignante attitrée d'une classe afin de lui permettre de préparer et suivre le distanciel.

D- Les activités complémentaires 2S2C proposées

Les activités complémentaires proposées seront prises en charge par du personnel municipal. Il s'agit d'activités nommées 2S2C à savoir **sport – santé – culture – civisme**.

Lorsque votre enfant est en activités 2S2C dans le planning de sa semaine. Il faudra l'amener **en salle de sport à 9h, en empruntant la rue Pasteur** (sans passer par le cœur de bourg afin d'éviter les croisements de groupes dans les déplacements). **Aucune inscription** via le portail famille n'est nécessaire pour ces activités. Un enfant qui a repris l'école les 12 et 25 mai a une place attribuée automatiquement.

E- La fréquentation, les absences et registres d'appel

Les règles habituelles de fréquentation scolaires s'appliquent dès le 1^{er} jour de reprise de l'enfant. Un registre d'appel sera tenu par les enseignantes ainsi que le personnel municipal lors des activités complémentaires. Toute absence devra être signalée et excusée au retour de l'enfant.

2 - Circulation piétonne dans le cœur de bourg par les familles.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes afin d'éviter les regroupements et le brassage de niveaux.

Les élèves de Mme Delépine entreront dans le cœur de bourg en passant par l'entrée côté **Bibliothèque. (ne pas se garer sur le parking de l'étrier)**. Un marquage au sol et une signalétique dédiée auront été mis en place afin de déterminer les sens de circulation piétonne ainsi que les distanciations physiques requises.

Les élèves de Mmes Boutelier, Bellia et Sainléger devront entrer dans le cœur de Bourg en passant par le **porche de l'étrier**

Les élèves de Mmes Gaillard, Mari et Kaleta entreront **par la grille rue Evariste Boussemart**. Les entrées et sorties des élèves de Mme Desprez ainsi que celles des enfants des personnels prioritaires se feront en fonction de leur répartition dans les classes.

Il n'y aura pas de circulation des groupes classes dans le cœur de bourg durant le temps scolaire. Afin d'éviter les déplacements qui risqueraient de mettre en péril la distanciation sociale.

3 – Gestion des entrées et sorties

A- A compter du 12 mai

a. Les entrées du matin

Les élèves de Mme Gaillard entreront entre **8h50 et 9h** par le **portail de la cour d'école de la rue Evariste Boussemart**. Madame Gaillard se tiendra à la grille avec du gel hydroalcoolique. Les élèves seront dans la cour et respecteront la distanciation sociale. Des **marques** auront été faites dans la cour afin que les enfants puissent avoir des références sur la distanciation attendue. A la fermeture de la grille, les élèves se laveront les mains un par un, **sous surveillance de Mme Gaillard**, puis iront s'installer en classe.

Les élèves de Mmes Sainléger et Bellia entreront par la **portail de la cour d'école côté salle des fêtes entre 8h50 et 9h**. Mmes Sainléger et Bellia seront à la grille avec du gel. Les enfants attendront sur une marque signifiant la distanciation sociale. Ils entreront dans le bâtiment un par un afin de déposer le manteau, se laver les mains (sous surveillance d'un personnel municipal) et s'installer en classe.

Les élèves de Mme Boutelier entreront par le **portail de la cour d'école côté salle des fêtes entre 9h10 et 9h15** afin d'éviter le brassage des groupes. Madame Boutelier sera à la grille. Le procédé sera le même que pour Mmes Sainléger et Bellia.

Les élèves de GS de Mme Delépine entreront entre **8h50 et 9h** par le **portail de la cour maternelle**. L'ATSEM les accueillera au portail ; Aucun parent n'entrera dans la cour. L'atsem invitera à déposer le manteau et lavera les mains de chaque enfant avant l'entrée en classe

b. Les sorties du matin

Les sorties fonctionneront **selon le même principe** :

Les élèves de Mme Gaillard sortiront à 12h par la grille de la rue Evariste Boussemart,

Les élèves de Mmes Bellia et Sainléger à 12h par la grille côté salle des fêtes

Les élèves de Mme Boutelier à 12h10 par cette même grille de la salle des fêtes

Les élèves de Mme Delépine à 12h00 sortiront par la porte de classe directement afin d'éviter que le groupe ne « stagne » en salle de jeu en attendant les parents.
Pour les classes de Mmes Bellia – Sainléger et Boutelier, les groupes se déplaceront selon les horaires échelonnés en respectant la distanciation sociale vers le mur près de la grille côté salle des fêtes.

c- Dispositions particulières concernant les sorties

Les élèves de chaque classe auront eu (a minima) les **mains désinfectées** au gel hydroalcoolique avant de quitter l'enceinte de l'école.
Les enfants de cantine quitteront l'enceinte scolaire **de manière échelonnée** avant le départ des camarades de manière à éviter de croiser les groupes sortants. Le passage de responsabilité sera alors le moment où l'enfant quitte la classe avec le personnel de cantine.

d- Les entrées de l'après-midi

La reprise de l'après-midi sera échelonnée également et les **points d'entrée les mêmes que pour le matin.**
Arriveront entre 13h20 et 13h30 les élèves de CM2 de Mme Gaillard, les CP de Mmes Bellia et Sainléger et les élèves de GS de Madame Delépine.
Arriveront entre 13h40 et 13h45 les élèves de Mme Boutelier.

e- Les sorties de l'après-midi

Les sorties fonctionneront selon **le même principe** :
Les élèves de Mme Gaillard sortiront à 16h30 par la grille de la rue Evariste Boussemart,
Les élèves de Mmes Bellia et Sainléger à 16h30 par la grille côté salle des fêtes,
Les élèves de Mme Boutelier à 16h40 par cette même grille,
Les élèves de Mme Delépine à 16h30 sortiront par la porte de classe directement afin d'éviter que le groupe ne « stagne » en salle de jeu en attendant les parents.

B- A compter du 25 mai

Les élèves de Mmes Mari et Kaleta entreront par la grille rue Evariste Boussemart selon les horaires suivants :

9h10-9h15 : Entrée 13h40-13h45 : reprise

12h10 : sortie 16H40 : sortie

Les élèves de CE1 de Mmes Bellia et Sainléger suivront le rythme des CP Grille côté salle des fêtes

8h50-9h00 : Entrée 13h20-13h30 : reprise

12h00 : sortie 16H 30 : sortie

Les élèves de CM1 de Mme Gaillard suivront le rythme des CM2 Grille rue Evariste Boussemart

8h50-9h00 : Entrée 13h20-13h30 : reprise

12h00 : sortie 16H 30 : sortie

4- Les récréations

A- Dispositions particulières

Les enfants passeront aux toilettes de manière individuelle **avant et après** chaque récréation.

Ils se **laveront les mains avant et après le passage aux toilettes** sous surveillance de l'adulte. Immédiatement après le lavage des mains, un enfant se rendra en cour de récréation sans repasser par la classe.

Sur ces temps essentiels, du **personnel municipal** accompagnera les élèves y compris les plus grands afin d'exercer une vigilance sur le lavage des mains et un nettoyage approfondi des lieux (désinfection, aération, réassort en consommables types papier essuie-main, savon, évacuation régulière des poubelles...)

Les marques au sol faites pour les entrées serviront également de repères pour les temps de récréation.

Le professeur pourra organiser **des temps ludiques** afin de garantir plus facilement le respect des distanciations sociales dans ces lieux où la gestion sera plus difficile.

Les récréations suivront le même principe **d'échelonnement**, le temps de lavage des mains est compris.

B- Les récréations du matin

Les élèves de Mmes Gaillard- Mari et Kaleta utiliseront la cour derrière le bâtiment Jules Verne

Mme Gaillard : 10h20-10h40

Mme Mari et Kaleta : 10h45- 11h05

Les élèves de Mmes Boutelier, Bellia et Sainléger utiliseront la cour habituelle.

Mmes Sainléger et Bellia: 10h10-10h30

Mme Boutelier: 10h40- 10h55 pour les CP – 10H40-11H05 pour les GS

Les élèves de Mmes Delépine utiliseront la cour habituelle des maternelles.

Le toboggan et la maisonnette seront condamnés par de la rubalise et ne pourront être utilisés pour des questions sanitaires.

Mme Delépine : 10h30- 11h00

Les mains seront à nouveau nettoyées en rentrant de récréation.

C- Les récréations de l'après-midi

Mme Gaillard : 14h50-15h10

Mme Mari et Kaleta : 15h15- 15h35

Mmes Sainléger et Bellia: 14h50 – 15h10

Mme Boutelier: 15h20 – 15h40 pour les CP – 15h20 – 15h50 pour les GS

Mme Delépine : 15h00- 15h30

D- Cas particuliers de conditions climatiques inadaptées

En cas de conditions climatiques inadaptées, la classe de maternelle ainsi que les classes de Mmes Bellia-Sainléger et Boutelier pourraient utiliser les préaux prévus à cet effet afin d'aérer les classes comme il se doit.

Concernant les classes de Mmes Mari - Kaleta et Gaillard, l'utilisation du préau de la petite cour est impossible. Elles pourraient profiter exceptionnellement du préau de la cour habituelle à l'issue des récréations des plus jeunes ou faire le choix de rester en classe (tout en assurant l'aération)

E- L'accès aux sanitaires sur temps de classe

Concernant les élèves de maternelles, CP et CE1, un personnel municipal reste **à disposition** dans les bâtiments et accompagnera dès que nécessaire un enfant qui aurait un besoin urgent.

Pour les classes du bâtiment Jules Verne, l'accès aux sanitaires se fera de **manière autonome**. L'enseignante s'assurera auprès de sa collègue qu'aucun enfant de l'autre classe ne soit déjà présent dans les sanitaires. Le lavage des mains ne pouvant être dès lors surveillé, l'enfant utilisera le distributeur de solution hydroalcoolique à disposition dans sa classe avant et après être allé aux toilettes.

5- Les gestes enseignants

Les enseignantes et les personnels ATSEM porteront des **masques type grand public** dès l'ouverture de la grille.

Elles respecteront la distanciation sociale requise et suivront scrupuleusement les gestes barrières.

Des lingettes désinfectantes ou du spray désinfectant seront à leur disposition pour faire face de manière immédiate le cas échéant.

Le jour de la reprise, les élèves bénéficieront d'une **information pratique** sur la distanciation sociale, les gestes barrières tout particulièrement l'hygiène des mains. Nous demandons toutefois aux parents de **former leurs enfants** aux gestes barrières et au lavage soigneux des mains en particulier.

6 – L'aménagement des classes

Les classes seront **aménagées** de façon à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre en périphérie :

- Les tables seront **éloignées** les unes des autres d'au moins un mètre en périphérie.
- Les élèves auront une place attribuée y compris en maternelle.
- Les tables seront également éloignées des portes ;
- Les tables ne seront pas placées en face à face
- Les portes **intérieures resteront ouvertes** de manière à éviter les points de contact, et seront ouvertes avant l'arrivée des élèves
- Les déplacements dans la classe seront très **limités** et l'enseignant privilégiera des démonstrations au tableau.
- L'enseignant ne pouvant s'approcher des élèves, les corrections, guidées par l'enseignant devront être effectuées dans la mesure du possible par l'élève.
- Les classes seront **aérées** avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, durant la pause méridienne et en fin de journée, seul l'adulte effectuera ces gestes afin d'éviter les points de contact.

7 – le nettoyage des classes

Le nettoyage des classes et autres espaces de vie des enfants (salles des activités 2S2C, lieux de passages notamment) suivra les consignes données par le protocole sanitaire national et fait l'objet d'un protocole rigoureux défini par la municipalité.

Voici quelques grandes lignes (liste non exhaustive):

- Nettoyage et désinfection des sols une fois par jour.
- Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des surfaces et objets fréquemment touchés (poignées de portes – interrupteur – chasses d'eau – lavabos – robinets..)
- Nettoyage et désinfection du matériel pédagogique individuel pour les enfants de maternelle avant l'utilisation par un autre élève.
- Aération des salles

8 - Le matériel scolaire

Chaque enfant (y compris en maternelle) devra apporter chaque jour sa **propre bouteille étiquetée avec son prénom**. Une bouteille non étiquetée serait jetée immédiatement. Les goûters resteraient autorisés là encore, le prénom de l'enfant pour les plus jeune devra être indiqué.

A- En élémentaire

Les enfants d'élémentaire apporteront le jour de la reprise une trousse avec le matériel suivant : crayon gris – gomme – stylo bleu – vert – rouge – taille-crayon (avec réservoir) – règle, crayon de couleurs et feutres et matériel de géométrie (compas – équerre). La trousse restera ensuite à l'école.

Le reste du matériel qui avait été donné à l'annonce de la fermeture des écoles RESTE A LA MAISON.

Les enseignantes donneront un nouveau cahier aux enfants et celui-ci restera à l'école.

Aucun matériel ne transitera entre maison et école à compter de la reprise.

Aucun matériel ne pourra être prêté aux enfants. Le matériel sera uniquement individuel.

Le matériel de manipulation et le matériel collectif ne seront plus utilisés.

Les activités ANNEXEs type bibliothèque de classe, jeu collectif de consolidation, atelier individuel en élémentaire seront proscrits afin de respecter les consignes sanitaires et éviter les désinfections supplémentaires.

B- Dispositions relatives à la maternelle

Les coins jeux qui peuvent être manipulés à plusieurs seront retirés des classes.
Les élèves de maternelle pourront être amenés à utiliser des ateliers individuels. Ceux-ci seront scrupuleusement désinfectés avant d'être utilisés par un autre enfant.
Les ateliers collectifs en regroupement en maternelle ne pourront plus avoir lieu.

9- En cas d'enfant symptomatique

Nous rappelons qu'il sera demandé aux parents de prendre la température de l'enfant avant de se rendre à l'école. Au-delà d'une température de 37,8°C, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Toutefois, des symptômes pourraient survenir en cours de journée.

Un enfant qui semblerait fiévreux ou symptomatique (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs) serait immédiatement **isolé** et doté d'un masque isolant (selon l'âge de l'enfant) en attendant la venue de ses parents qui devront s'assurer **d'être joignables à tout moment**. Des masques de ce type devront être placés dans chaque bâtiment afin de se rendre ensuite dans la pièce d'isolement.

La diversité des symptômes et leur apparition incertaine devront nous amener à considérer qu'il pourrait s'agir de signes évocateurs d'une infection au COVID.

La procédure sera alors rappelée aux parents.

L'enfant ne pourra revenir à l'école que sur présentation d'un **certificat médical**.

Locaux utilisés pour l'isolement :

- le bureau (où se trouve les répertoires téléphoniques, le téléphone) et qui peut être laissée en latence plusieurs heures avant de subir une désinfection approfondie selon le protocole sanitaire établi.

10- Les gestes barrières demandés aux parents

Cette reprise repose sur **le civisme et le sérieux** de chacun (ANNEXE 6 et 7).

Les parents souhaitant que leurs enfants reprennent le chemin de l'école s'engagent à :

- **Ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de l'un des symptômes évoqués** : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs
 - **Prendre la température** de leur enfant avant de l'emmener à l'école, au-delà d'une température de 37,8°C
 - Habiller les enfants de maternelle avec des **vêtements simples et faciles** à retirer pour éviter les manipulations trop nombreuses
 - **Fournir un paquet de mouchoirs jetables.**
- Passage aux toilettes à la maison avant de partir et lavage de mains avant d'arriver à l'école.
- **Respecter scrupuleusement les horaires**, ne pas arriver en avance et **partir dès que l'enfant est déposé**,
 - **Respecter les consignes de circulation dans le cœur de bourg**
 - Laver scrupuleusement les mains au retour à la maison
 - **S'assurer d'être joignable à tout moment.**

Protocole d'accueil des enfants aux Activités 2S/2C et en Péri-scolaire par les agents municipaux

Préambule

Le présent protocole prévoit les modalités organisationnelles et sanitaires d'accueil des enfants sur les activités 2S/2C et le péri-scolaire. Il est valable pour la période du 12 mai au 03 juillet. Cette reprise repose sur **le civisme et le sérieux** de chacun (ANNEXE 6 et 7).

1- Protocole 2s/2c

A- Prise en charge des enfants en 2S/2C

Jours de fonctionnement et horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Accueil des enfants à 9h à la salle des sports rue Pasteur (cf.ANNEXE 1)

Appel des enfants + Répartition des enfants dans les groupes.

Prise en charge des enfants sur la journée par les agents communaux.

L'entrée et la sortie sont identiques.

Attention : Pour des raisons sanitaires, les parents ne pourront pas accéder aux salles.

Les parents devront respecter la règle de distanciation.

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

B- Occupation des salles :

Les GS de Madame Delépine effectueront leurs activités 2S/2C dans la classe maternelle des TPS/PS.

Pour les autres classes, les enfants participeront à ces activités à la salle des sports et à la salle de l'Etrier.

Les enfants déjeunant en restauration scolaire (ANNEXE 3), seront amenés directement à la salle des fêtes, de façon échelonnée (à partir de 11h45). **Inscription OBLIGATOIRE sur le portail famille.**

C- Les récréations :

Pour les enfants de la classe de Madame Delépine : Horaire de 11h10 /11h40

Lieu : Cour maternelle (habituelle). Le toboggan et la maisonnette sont condamnés par de la rubalise et ne pourront être utilisés pour des questions sanitaires.

Pour les autres enfants : Horaire de 10h20 à 10h40 (deux récréations de 20 minutes)

Lieu : L'espace de verdure devant la salle de l'Etrier et la salle des Sports.

D- Préconisations sanitaires :

Il est demandé aux parents de prendre la température de l'enfant avant de se rendre à aux activités 2S/2C. Au-delà de 37,8° l'enfant ne devra pas se rendre à ces activités. Tout enfant symptomatique en cours de journée sera isolé et doté d'un masque en attendant la venue de ses parents.

L'enfant ne pourra revenir à l'école que sur présentation d'un **certificat médical (cf. ANNEXES 4 et 5)**.

Le lavage des mains sera réalisé :

A l'arrivée !

Avant de rentrer en classe ou dans la salle !

Avant et après chaque goûter !

Avant d'aller aux toilettes et après y être allé !

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué !

Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés !

Le soir avant de rentrer chez lui !

La sécurité sanitaire lors des activités :

Le matériel d'activité fera l'objet d'une utilisation individuelle et/ou sera désinfecté après chaque utilisation.

Le respect des gestes barrières fera l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'enfant. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le port du masque :

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque « grand public » pour les encadrants. Tous les agents communaux porteront un masque.

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que :

- Pour les élèves en école élémentaire ou plus de 6 ans, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés, s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

- Pour les élèves en école maternelle ou moins de 6 ans, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

En outre des masques FFP2 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes qui seront immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Limitation maximale du brassage des enfants

Une vigilance particulière sera portée sur la distance entre les enfants lors de chaque atelier ou activité, lors des changements d'espaces de pratique, des départs d'activité, des déplacements des enfants pour y accéder.

Les récréations seront organisées par groupes d'enfants en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières.

Le nettoyage et la désinfection de locaux et matériels

Les pièces qui ont été utilisées ont été nettoyées et désinfectées avant la rentrée des personnels et des enfants par une entreprise agréée (cf. ANNEXE 9).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Ils seront effectués de façon journalière avec une vigilance particulière sur les zones de contacts (cf. ANNEXE 8). Pour la désinfection, la plupart des désinfectants utilisés respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés (cf. ANNEXE 10).

Le nettoyage des sanitaires se fera après le passage de chaque enfant.

E-Aménagement des salles

Une distance d'au moins 1 mètre sera mise en place entre les tables.

Le mobilier et le matériel non nécessaires seront neutralisés.

Des casiers permettront d'isoler, si besoin, les affaires personnelles.

F- Les activités proprement dites

Activités sportives/santé

Les parents sont invités à vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les enfants.

Seront privilégiées autant que possibles les pratiques extérieures (mai-juin), avec une vigilance rigoureuse sur la distance entre les élèves.

Seront choisies des activités permettant aux élèves de « se détendre » dans un contexte particulier.

Objectifs : la remise en forme physique et psychologique après une période de confinement ; le développement de la motricité ; la pratique sportive.

Activités sportives et de santé proposées : échauffement (pour reprendre le rythme), parcours individuels sportifs, de motricité, relaxation, zumba, stretching...

Activités culturelles et civiques

La manipulation des livres par les enfants, si elle a lieu, sera régulée (livre individuel laissé au repos 5 jours après utilisation).

Objectifs : la rencontre avec les œuvres ; la mobilisation des langages ; le respect de la doctrine sanitaire au service de l'intérêt général (respect de règles communes pour tous) ; le retour au collectif.

Activités culturelles proposées : heure du conte, découvertes de la culture au travers des moyens audio visuels (exemples : projection des visites de musées virtuels, audition de musiques), jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains (exemples : jeux de mime, devinettes, chants, danses), ateliers d'écriture ou de création littéraire...

Activités civiques proposées : formation par le jeu aux gestes barrières ; productions individuelles (objets, dessins, messages...) à des fins collectives (soutien aux soignants, aux personnes isolées...), etc.

2- Accueil périscolaire :

Jours et heures de fonctionnement :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

Les consignes sanitaires sont les mêmes que durant les activités 2S/2C (voir Protocole 2S/2C 1-D).

Accueil des familles et enfants

L'entrée et la sortie s'effectueront par le porche de l'Etrier (Anciennement le TROCBIKE).

Cf. ANNEXE 1

Les enfants de GS (Mme DELEPINE) seront ensuite accueillis à l'école maternelle et les autres enfants à la salle des fêtes.

Attention : Les parents ne pourront plus accéder aux salles périscolaires.

La famille devra impérativement inscrire son enfant via le portail familles.

A compter du 12 Mai 2020

A la fin du périscolaire, les GS de la classe de Madame Delépine seront amenés à 9h00 soit dans sa classe, soit à la salle des sports pour les activités 2S/2C (Voir la répartition avec la directrice de l'école Jules Verne).

Les enfants (GS de Madame Boutelier, CP et CM2) seront amenés à 9h05, soit dans leurs classes, soit à la salle des sports pour les activités 2S/2C (voir la répartition avec la directrice de l'école Jules Verne).

A compter du 25 Mai 2020

Idem que le 12 mai, il y aura en plus...

Les CE1/CE2/CM1 seront amenés dans leur classe ou à la salle des sports pour les activités 2S/2C en fonction de la répartition avec la directrice de l'école Jules Verne.

Protocole sanitaire de nettoyage des locaux

La commune a fait désinfecter les lieux d'accueil (cf ANNEXE 9).

A partir du 12 mai 2020, les salles et les locaux utilisés par les enfants, leurs enseignants et encadrants seront nettoyés et désinfectés quotidiennement avec des produits certifiés et aux normes (cf.ANNEXE 10). Sera apposée dans chaque salle, chaque local et chaque sanitaire une fiche que les agents d'entretien devront viser chaque jour pour la traçabilité de l'intervention (signature, date et heure) (cf.ANNEXE 8).

1-Le personnel est tenu de respecter les gestes barrières et les mesures de protection sanitaires :

- Garder la distanciation sociale
- Se laver régulièrement les mains
- Ne pas se toucher le visage

2-Le personnel est tenu de porter les protections individuelles mises à sa disposition

- Masques (à changer toutes les 4 heures)
- Gants
- Blouses ou combinaisons (à changer chaque jour)
- Sur-chaussures

3-Le personnel est tenu de respecter les protections collectives et proscrire le prêt ou l'échange d'EPI.

4-Le personnel d'entretien doit nettoyer les salles et les parties communes suivant la procédure suivante :

- aérer les locaux
- nettoyer de façon approfondie
 - nettoyage des sols avec une eau savonneuse et un rinçage à l'eau claire
 - désinfection des sols avec un produit virucide dilué
 - désinfection des surfaces de travail, tables et chaises
 - désinfection des points de contact : interrupteur, poignées des fenêtres, des portes, rampes
- Vider les poubelles (enlever le sac plastique, le fermer et le remplacer)
- Faire le complément quand nécessaire en gels hydro-alcooliques
- Vérifier la non-accessibilité au matériel pédagogique collectif

5- Le personnel d'entretien doit assurer une vigilance particulière concernant les sanitaires :

- Aérer les sanitaires
- Suivre le même protocole de nettoyage que pour les salles :
 - nettoyage des sols avec une eau savonneuse et un rinçage à l'eau claire
 - désinfection des sols avec un produit virucide dilué
 - désinfection des points de contact : interrupteur, poignées des fenêtres, des portes, robinets, lavabos, chasse d'eau, lunettes des toilettes, toilettes elles-mêmes
- Faire le complément quand nécessaire en gels hydro-alcooliques, savon, papier toilette, essuie-tout
- Vider les poubelles (enlever le sac plastique, le fermer et le remplacer)

Protocole de circulation

Pour l'accès à l'école, au périscolaire et aux activités 2S2C, quatre entrées différentes seront balisées pour éviter le flux de personnes aux abords. **Le balisage est constitué de panneaux, d'un code couleurs et de marquages au sol (cf. ANNEXE 1).**

Ce protocole sera appliqué **du 12 mai au 3 juillet** et nous comptons sur votre collaboration pour le respecter.

- Pour **le périscolaire**, l'entrée se fera par le porche de l'Etrier de la rue Armand Delbove (entrée jaune). De là, les GS de Mme Delépine se dirigeront vers la maternelle et les autres vers la salle des Fêtes
- Pour **les élèves accueillis aux activités communales 2S2C**, l'entrée se fera par la rue Pasteur (entrée orange) sur le parking de la salle des sports où M.Mékibès et les encadrants du Service Enfance/Jeunesse accueilleront vos enfants pour la journée. Ils leur feront effectuer une désinfection des mains. Lors de la sortie, les parents récupéreront leurs enfants au même endroit. Les parents devront respecter les règles de distanciation et ne pourront pas entrer dans la salle des sports.

A partir du 12 mai :

- Ainsi, **les élèves de CM2 accueillis par Mme Gaillard** feront leur entrée rue Bousse-mart (entrée blanche) par la grille noire. Un marquage au sol définira la distance convenue de 1 mètre pour la file d'attente sur le trottoir. Une enseignante se tiendra à la grille et les enfants procéderont à un lavage des mains puis se placeront dans la cour suivant le marquage au sol. Là ils attendront l'appel de leur maîtresse pour intégrer leur classe. Après la classe, les parents attendront sur le trottoir rue Bousse-mart en respectant le marquage au sol.
- Pour **les élèves de GS/CP accueillis par Mme Boutelier et les CP accueillis Mme Sainléger** du modulaire, l'entrée se fera par le porche de l'Etrier (entrée jaune), les véhicules resteront stationnés sur le parking. Les parents amèneront leurs enfants à la grille située près de la salle des fêtes et se placeront suivant le marquage au sol. Là, une enseignante les accueillera pour une désinfection des mains et chaque enfant pourra ensuite se placer sur le marquage au sol dans la cour prévu pour le respect des distances. Enfin, la maîtresse fera l'appel pour l'entrée en classe. Lors de la sortie, les parents attendront devant la même grille en respectant le marquage au sol.
- Pour **les élèves de GS accueillis par Mme Delépine**, l'entrée se fera par la bibliothèque (entrée rouge). Les parents se dirigeront à pied vers le portail qui donne accès à la cour maternelle et respecteront le marquage au sol de distanciation. Là, une enseignante accueillera les enfants pour une désinfection des mains et ensuite une Atsem amènera l'enfant dans la classe pour y déposer ses affaires. Lors de la sortie, les parents récupéreront leurs enfants par la petite porte de la classe de Mme Delépine, encore une fois en respectant le marquage au sol.
- Pour **les enfants des personnels prioritaires**, les entrées/sorties se feront en fonction de leur répartition dans les classes.

A partir du 25 mai :

- **Les élèves de CE2 et de CM1 accueillis par Mmes Mari et Kaleta ainsi que les élèves de CM1 accueillis par Mme Gaillard** feront leur entrée rue Boussebart (entrée blanche) par la grille noire. Un marquage au sol définira la distance convenue de 1 mètre pour la file d'attente sur le trottoir. Une enseignante se tiendra à la grille et les enfants procéderont à un lavage des mains puis se placeront dans la cour suivant le marquage au sol. Là ils attendront l'appel de leur maîtresse pour intégrer leur classe. Après la classe, les parents attendront sur le trottoir rue Boussebart en respectant le marquage au sol.

- **Pour les élèves de CE1 accueillis par Mmes Bellia et Sainléger**, l'entrée se fera par le porche de l'Étrier (entrée jaune), les véhicules resteront stationnés sur le parking. Les parents amèneront leurs enfants à la grille située près de la salle des fêtes et se placeront suivant le marquage au sol. Là, une enseignante les accueillera pour une désinfection des mains et chaque enfant pourra ensuite se placer sur le marquage au sol dans la cour prévu pour le respect des distances. Enfin, la maîtresse fera l'appel pour l'entrée en classe. Lors de la sortie, les parents attendront devant la même grille en respectant le marquage au sol.

- Pour **les élèves accueillis de Mme Desprez et les enfants des personnels prioritaires**, les entrées/sorties se feront en fonction de leur répartition dans les classes.

ANNEXE 1

Code couleurs des parcours entrées/sorties



Points d'accueil
Rentrée
du 12 mai

PARCOURS 1	Passage par la Salle de l'Etrier	GS/CP	Mme BOUTELIER	Grande grille verte de la cour
		CP	Mme SAINLEGER	
PARCOURS 2	Passage par la Bibliothèque	GS	Mme DELEPINE	Grille de l'école Maternelle
PARCOURS 3	Rue Boussebart "Mairie"	CM2	Mme GAILLARD	Grille noire
PARCOURS 4	Rue Pasteur	2S 2C	M. MEKIBES	Grille Salle des Sports
			Activités Communales	

A chaque entrée, un responsable sera présent afin de prendre en charge et de rassurer vos enfants.



Points d'accueil
supplémentaires
rentrée du
25 mai

PARCOURS 1	Passage par la Salle de l'Etrier	CE1	Mme BELLIA	Grande grille verte de la cour
		CE1	Mme SAINLEGER	

PARCOURS 3	Rue Boussemart "Mairie"	CE2	Mme MARI	Grille noire
		CM1	Mmes KALETA et GAILLARD	

PARCOURS 4	Rue Pasteur	2S 2C	M. MEKIBES	Grille Salle des Sports
			Activités Communales	

A chaque entrée, un responsable sera présent afin de prendre en charge et de rassurer vos enfants.



Points d'accueil
périscolaires

PARCOURS 1	Passage par la Salle de l'Etrier	GS Mme DELEPINE	Grille école Maternelle
		TOUS LES AUTRES	Porte Salle des Fêtes



A chaque entrée, un responsable sera présent afin de prendre en charge et de rassurer vos enfants.



ANNEXE 2

FICHES REFLEXES ACCUEIL DES ENFANTS (temps scolaire, activités 2S/2C , périscolaire)

!!\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Préconisations Générales

- Accueil des enfants dans les structures au sein des établissements scolaires : lavage des mains à l'arrivée au savon ou au gel hydro-alcoolique.
- Accueil ne devant pas dépasser les 15 enfants par classe/salle.
- Adapter le nombre d'enfants par salle selon sa surface.
- Organiser les activités pour éviter que les groupes d'enfants se croisent dans les accueils du matin, ou du soir, lors du déjeuner, lors des activités extérieures ou des récréations.
- Composer des groupes fixes d'un jour sur l'autre (pas de croisement des groupes pour éviter les contaminations).
- Organiser le travail des agents et leurs interactions avec les personnels de l'Education nationale pour prévenir les risques de circulation du virus.
- Limiter l'accès à certaines salles au sein des établissements.
- Entretien des poignées de portes, des sols, des surfaces, des plans de change, des jouets et du linge
- Application des gestes barrières par le personnel présent et les enfants accueillis.
- Lavage des mains régulier, à l'eau et au savon, séchage avec essuie mains à usage unique ou/et friction au gel hydro-alcoolique. Eviter de se toucher le visage.
- Faire respecter la distance préconisée entre les élèves (1 mètre).
- Présence d'un seul parent pour l'arrivée et le départ des enfants.
- Rappeler les règles d'éviction des enfants malades.
- Aération régulière des pièces.
- Veiller à ce que le nettoyage et la désinfection des locaux, des poignées des portes, des surfaces, des objets (lits, draps à minima 60°C, jouets, livres, tables, chaises, etc.) manipulés et touchés soient réalisés régulièrement. Veiller à limiter les circulations d'objet entre élèves.
- Porter une tenue de travail dédiée avec port du masque obligatoire.

Conduite à tenir face aux parents

- Application des gestes barrières.
- Respecter la distance d'un mètre minimum préconisée pour l'accueil.
- Mettre en place une gestion des flux pour respecter les gestes barrière.

Conduite à tenir face à un cas suspect d'infection par le Covid-19 Si toux ou fièvre d'un agent : retour au domicile.

Si toux ou fièvre d'un enfant :

- Isoler l'enfant qui présente des symptômes de Covid-19 et prendre sa température.
- Appeler les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant.

Dans l'attente :

- Isoler l'enfant. Lui faire porter un masque FFP2.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU Centre 15.
- Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel. Rechercher les contacts étroits avec les agents ou enfants malades et aviser selon les recommandations de l'ARS.

Toilettes :

- Vérification du nettoyage des mains des enfants avant et après leur passage.
- Nettoyage des sanitaires après chaque passage (lunettes WC, lavabos, robinets, interrupteurs...).

Matériel et produits :

- Présence de savon en quantité suffisante et de gel hydro-alcoolique.
- Utilisation d'un produit nettoyant et un produit désinfectant répondant à la norme EN 14476 (virucide).
- Lingettes désinfectantes. A n'utiliser que sur des petites surfaces peu souillées.
- Poubelles à pied et sac à l'intérieur.
- Masques FFP2 dans chaque salle (port en cas de suspicion).
- Boîte de gants

ANNEXE 3

FICHE REFLEXE RESTAURATION COLLECTIVE

//\ Recommandations : L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité.

Missions concernées :

- Réception des marchandises/livraisons.
- Production des repas.
- Service aux convives et aux enfants.

Préconisations générales de sécurité

- Appliquer les gestes barrières relatives au Covid-19.
- Ne pas se toucher le visage
- Se laver les mains, avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro alcoolique virucide (EN 14476).
- Veiller à garder la distanciation sociale de 1m a minima entre les agents.
- Porter les vêtements de travail habituels répondant aux bonnes pratiques d'hygiène liées au métier avec entretien quotidien (charlotte, blouse).
- Porter les équipements spécifiques pour la prévention Covid-19 (sur-chaussures, gants, masques, visières de protection).
- Proscrire le prêt d'EPI entre les agents. Les EPI sont strictement individuels et personnels. Ils ne peuvent en aucun cas être partagés entre plusieurs agents. C'est le cas par exemple pour l'utilisation des masques à cartouche pour l'entretien des fours.
- Renforcer le plan de nettoyage/désinfection (périodicité et suivi), des surfaces de travail, des locaux sociaux, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, plus généralement de tout objet et surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains), équipements de travail commun, collectifs (casseroles, bacs gastro, etc.) .
- Afficher « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun».
- Mettre en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique virucide (EN 14476), lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle....
- Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation.
- Aérer régulièrement les locaux par ouverture des fenêtres.
- Ne pas obstruer les entrées d'air ni les bouches d'extraction.
- Limiter le nombre d'opérateurs par poste de travail.
- Limiter le nombre de rotations sur les différents postes.

Avant réception des marchandises :

- Nettoyer et désinfecter le matériel mis à disposition (diable, transpalette, chariots, etc.) et particulièrement les zones en contact avec les mains.
- Porter des gants de manutention.

Pendant la réception et décartonnage :

- Veiller à garder une distance de 1 m a minima avec le livreur.
- Réduire le nombre d'agents présents pour la réception des marchandises.
- Éviter tout contact physique direct ou indirect avec le livreur : stylos à usage unique, scan-nage des colis, livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, sans remise en main propre.
- Décontaminer les emballages des denrées conditionnées .
- Retirer rapidement les cartons, les emballages et les évacuer des zones de travail.
- Jeter les déchets dans un sac poubelle.

Après la réception et le décartonnage :

- Nettoyer et désinfecter le matériel mis à disposition (diable, transpalette, chariots, etc.) et particulièrement les zones en contact avec les mains.
- Assurer un nettoyage et une désinfection de la zone de réception et de décartonnage.
- Lavage des mains après le port des gants.

Plonge :

- Privilégier le cycle de lavage qui permet la désinfection de la vaisselle (Température supérieure ou égale à 60° et durée de cycle)

Production des repas et service en salle :

Avant le service :

- Aérer les locaux avant l'arrivée des enfants.
- Assurer un nettoyage et une désinfection approfondis des locaux préalablement à l'ouverture des restaurants.
- Assurer un nettoyage et une désinfection approfondis des surfaces et objets (tables, chaises, plans de travail, poignées de porte, interrupteurs, micro-ondes, brocs d'eau, etc.) préalablement à l'ouverture des restaurants.

Pendant le service :

- Repas des agents par roulement en petit comité.
- Veiller à nettoyer et désinfecter les sièges et tables des réfectoires.
- Organiser les tablées avec 3 à 5 enfants maximum.
- Proscrire le service en face à face.
- Privilégier la confection de plateau individuel : plateaux préparés avec un verre, des couverts, une serviette et un morceau de pain.
- Designier un adulte référent qui se chargera du service à table et qui débarrassera la table.

Après le service :

- Procéder au nettoyage et à la désinfection approfondis des locaux à la fermeture du restaurant.
- Procéder au nettoyage et à la désinfection approfondis des surfaces et objets (tables, chaises, plans de travail, poignées de porte, interrupteurs, fontaines à eau, microondes, brocs d'eau, etc.) à la fermeture des restaurants.
- Se laver les mains avant le départ du site pour le personnel présent et les enfants accueillis.
- Aérer les locaux après le départ des enfants.
- Informer le médecin de prévention de tout nouveau cas suspecté ou confirmé.

ANNEXE 4

FICHE REFLEXE PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf ANNEXE du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

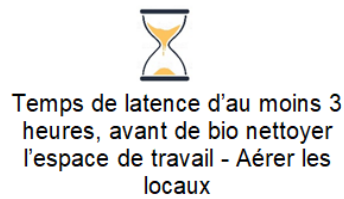
Sources : *PROTOCOLE SANITAIRE – ETABLISSEMENTS « MATERNELLES ET ELEMENTAIRES »* - VERSION PROJET Page 60 / 63

Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale avec le concours de Bureau Veritas Exploitation 29 avril 2020

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site education.gouv.fr pour leur actualisation.

ANNEXE 5

FICHE REFLEXE NETTOYAGE DE LOCAUX UTILISES PAR UNE PERSONNE INFECTEE



Etape 1 : Nettoyer les surfaces avec des lavettes à usage unique imprégnées d'un produit détergent désinfectant

<p>Surfaces</p>	<p>+ détergent désinfectant</p> <p>1 lavette par élément et changer de face et de lavettes autant que nécessaire</p> <p>Préférer les lavettes jetables</p> <p>Respecter le dosage et le temps d'action du produit en fonction des normes (préférer EN 14476 et 13 697)</p>	<p>Seau bleu avec lavettes propres en pré-imprégnation avec la solution</p> <p>Seau rouge : réception des lavettes sales</p>
-----------------	--	--

Etape 2 : Nettoyer les sols avec des franges à usage unique imprégnées d'un produit détergent désinfectant

<p>Sols</p>	<p>+ détergent désinfectant</p> <p><i>Balayage</i> <i>Lavage</i></p> <p>1 frange pour 20 m² ou 1 par pièce si < à 20m²</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toujours balayer en humide (microfibres) avant de laver ou faire un lavage en 2 phases (= 2 lavages) - Respecter le dosage et le temps d'action du produit en fonction des normes (préférer EN 14476 et 13 697) 	<p>Seau bleu avec franges propres en pré-imprégnation avec la solution</p> <p>Seau rouge : réception des franges sales</p>
-------------	---	--

Etape 3 : Evacuer tous les déchets

<p>Les déchets de la zone contaminée et le matériel jetable sont placés dans un sac plastique dédié, opaque, fermé et d'un volume de 30L maximum. Ce sac fermé est placé dans un deuxième sac à l'identique et correctement fermé. Ces sacs sont stockés 24h avant leur élimination par la filière des ordures ménagères (cf. avis du 19/03/2020 du Haut Conseil de la Santé Publique).</p>	<p>Si le matériel est lavable, laver les lavettes et les franges séparément à 90°C.</p>	<p>Se laver les mains avant de mettre les gants</p> <p>Se laver les mains après les avoir jetés</p>
---	---	---

ANNEXE 6

FICHE REFLEXE - INFORMATION / COMMUNICATION PARENTS/ECOLE/SERVICES 2S/2C et PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE

Les parents seront informés :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières
- De la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne qu'il ne parte à l'école, aux 2S/2C ou au périscolaire (température inférieure à 37.8°C)
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un enfant ou un personnel
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou d'un autre enfant
- Des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement
- Des points d'accueil et de sortie des enfants
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie
- De l'organisation de la restauration scolaire

Les parents s'engagent à :

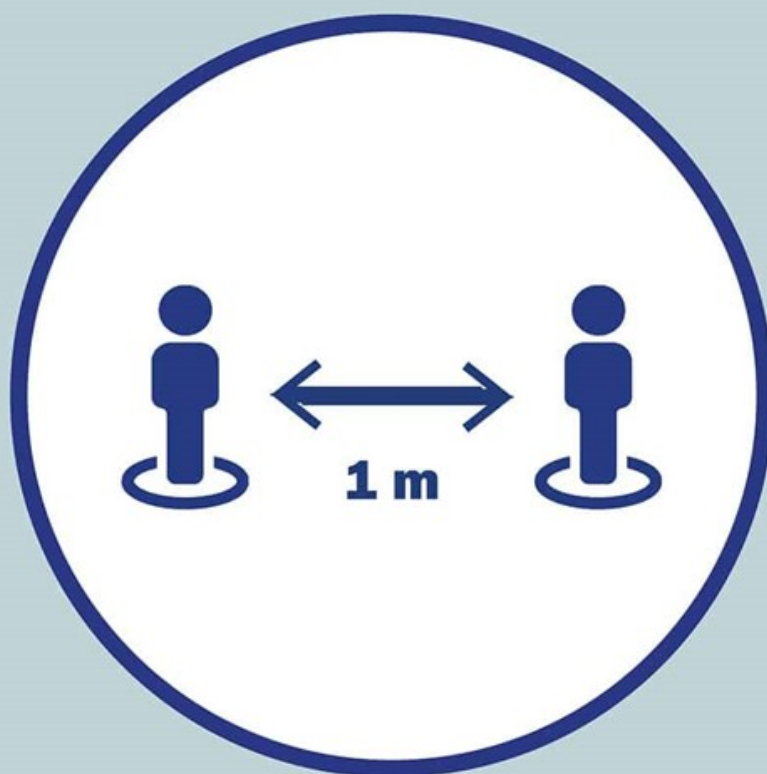
- Prendre la température de leur enfant avant de l'emmener à l'école, au périscolaire et aux 2S/2C,
- Ne pas mettre leur enfant à l'école, au périscolaire et aux 2S/2C en cas d'apparition de l'un des symptômes suivants : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre à partir de et au-delà d'une température de 37,8°C
- Prévenir de l'absence de leur enfant à l'école, au périscolaire et aux 2S/2C
- Ne pas mettre leur enfant à l'école, au périscolaire et aux 2S/2C en cas de suspicion de COVID-19 ou de COVID-19 chez un membre de la famille et de faire observer une quatorzaine à son enfant
- Habiller les enfants de maternelle avec des vêtements simples et faciles à retirer pour éviter les manipulations trop nombreuses
- Fournir le matériel demandé par la Directrice de l'école et par le Directeur Enfance Jeunesse
- Faire passer aux toilettes à la maison avant de partir et s'assurer du lavage des mains avant d'arriver à l'école, au périscolaire et aux 2S/2C
- Respecter scrupuleusement les horaires, ne pas arriver en avance et partir dès que l'enfant est déposé
- Respecter les consignes de circulation dans le cœur de bourg
- Laver scrupuleusement les mains au retour à la maison
- S'assurer d'être joignable à tout moment.
- Sensibiliser son enfant, notamment par l'exemple, aux gestes barrières

ANNEXE 7

FORMATION ET SENSIBILISATION AUX GESTES ET MESURES BARRIERES

COVID-19

**POUR VOUS PROTÉGER ET
PROTÉGER LES AUTRES**



**GARDEZ
VOS DISTANCES**

Coronavirus



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un
mouchoir
à usage unique
et le jeter

Les 2 gestes simples pour se laver les mains **efficacement**



Se laver les mains avec de
l'eau et du savon



Pendant 30 secondes

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : 40-60 secondes



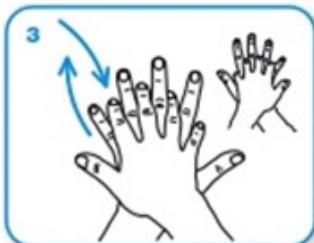
0
Mouiller les mains abondamment



1
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



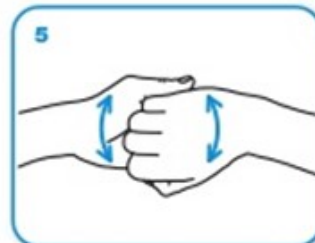
2
Paume contre paume par mouvement de rotation,



3
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



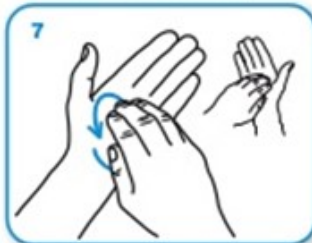
4
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



5
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



6
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



7
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



8
Rincer les mains à l'eau,



9
sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



10
fermer le robinet à l'aide de la serviette.



11
Les mains sont prêtes pour le soin.

WORLD ALLIANCE
FOR PATIENT SAFETY

L'OMS remercie les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), en particulier les collaborateurs du service de Prévention et Contrôle de l'Infection, pour leur participation active au développement de ce matériel.

Octobre 2006, version 1.



Organisation
mondiale de la Santé

Toutes les précautions ont été prises par l'OMS pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le document est diffusé sans garantie, explicite ou implicite, d'aucune sorte. L'interprétation et l'utilisation des données sont de la responsabilité du lecteur. L'OMS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable des dommages qui pourraient en résulter.

Design: www.denisguy.com/wh

Comment bien porter le masque ?

i Où le trouver ?

En pharmacie, dans des boutiques de matériel médical ou sur internet.



1 Se laver avec de l'eau et du savon



2 Prendre le masque, bord rigide vers le haut s'il y en a un



3 Placer le masque sur le visage puis l'attacher



4 Mouler le haut du masque sur la racine du nez



5 Abaissez le masque sous le menton

Après utilisation, jetez le masque à la poubelle

ANNEXE 9

Certificat de désinfection

COVID-19

CERTIFICAT DE DESINFECTION DES LOCAUX

Date : 05 / 05 / 2020 Heure: 08 : 00



Site client et locaux concernés par l'intervention :

[Nom adresse] **Mairie de Preseau**
9 Rue Evariste Boussemart, 59990 Préseau

Société GSF ayant réalisé l'intervention :

[Nom adresse et téléphone] **GSF PLUTON**
11 – 13 Rue Salle le Comte, 59300 Valenciennes

Moyens mis en œuvre pour la prestation :

- Nombre d'agents : **5**
- Durée de l'intervention : [en minutes] **300**
- Produit désinfectant utilisé :
[Nom dilution] **Super 3D**
- Modes opératoires mis en œuvre : [cochez] **Essuyage Manuel**
 - Nébulisation
 - Ultradiffusion
 - Autre(s). Précisez **Essuyage Manuel**
 - Dispersat dirigé
 - Essuyage humide

GSF s'engage sur les moyens mis en œuvre les plus adaptés pour la désinfection des locaux, et rappelle que le résultat de toute action de désinfection est momentané.



ANNEXE10

Produits d'entretien et de désinfection

- Mousse hydro-alcoolique bactéricide (EN 1276—13727—1500—12791) et virucide (EN 14 476)
- Savon mousse lavante sans colorant (certifié ECO label européen)
- Lingettes antiseptiques
- Nettoyant désinfectant multi-surfaces bactéricide (EN 1040—13727—13697—14561) et virucide (EN 14 476)
- Maxi détergeant bactéricide (EN 1040—276) et virucide (EN 14 476)

Matériels de protection

- Gants pro vinyle
- Surchaussures / Charlottes / Blouses / Combinaisons jetables
- Masques FFP2 (en cas de suspicion)
- Masques norme AFNOR
- Visières de protection
- Masques homologués DGA
- Thermomètres infrarouge

ANNEXE 11

Numéros utiles

Liste des contacts : Autorités et services		
Qualité - Services	Adresse	Téléphone
Préfecture de Région	2 rue Jacquemars Giélée 59 039 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
Préfecture du Nord	12 rue Jean Sans Peur 59 039 LILLE CEDEX	03 20 30 59 59
Sous-préfecture de Valenciennes	6 Av. des Dentellières BP 469 59 322 VALENCIENNES CEDEX	06 13 86 87 76
Gendarmerie de Valenciennes		03 27 22 55 00 17
Sapeurs-pompiers		18
SAMU		15
Hôpital de Valenciennes	Avenue Desandrouin 59 322 VALENCIENNES CEDEX	03 27 14 33 33
Centre anti-poisons	5 Avenue Oscar Lambert 59 000 LILLE	0 800 25 59 80
Caisse d'Allocations Familiales	29 Place de la République BP 4 59312 VALENCIENNES CEDEX 9	0 810 25 59 80
Caisse Primaire Assurance Maladie du Hainaut	63 rue du Rempart BP 60499 59 321 VALENCIENNES CEDEX	36 46
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	44 rue de Tournai 59 019 LILLE	03 20 40 54 54
Agence Régionale de Santé (ARS)	556 avenue Willy Brandt 59 777 LILLE	03 62 72 77 00
Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM)	10 Boulevard Carpaux BP 60453 59 322 VALENCIENNES CEDEX	03 27 22 79 00
Unité Territoriale Direction De La Voirie Départementale	4 rue des Brèches 59 300 VALENCIENNES	03 59 73 24 20
Unité Territoriale Direction Opérationnelle Travaux	8 rue des Brèches 59 300 VALENCIENNES	03 59 73 22 80

Professions médicales et paramédicales			
Nom	adresse	Téléphone	Domaine de compétence
Dr KALECINSKI	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 25 80 83	Médecin Généraliste
Dr RUELLE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 34 30 07	Médecin Généraliste
Dr ZAMBONI	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 27 61 56	Médecin Généraliste
Mme CROENNE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 20 19 63 06 87 55 81 95	Infirmière
Mme DELFORGE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 46 18 45 06 03 45 65 06	Infirmière
Mme CARLIER	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 46 18 45 06 03 45 65 06	Infirmière
M.LEMAIRE	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 25 83 85	Kinésithérapeute
Mme LERAY	Pôle Santé - Place de la Libération	06 63 54 54 43	Kinésithérapeute
Mme DEVAUX	Pôle Santé - Place de la Libération	06 70 48 74 16	Orthophoniste
Mme DELEMER	Pôle Santé - Place de la Libération	03 27 36 41 07	Podologue
M. DHINAUT	Pôle Santé - Place de la Libération	06 60 75 28 79	Ostéopathe
Mme VASSEUR	Pôle Santé - Place de la Libération		Diététicienne
M. RAMOU	16 rue EVARISTE BOUSSEMART	03 27 25 81 22	Pharmacien

Urgences

SAMU - 15
Sapeur pompier - 18
Gendarmerie - 17
Numéro d'urgence à partir d'un portable - 112

Services publics

Standard mairie - 03 27 25 81 28
Sous préfecture - 03 27 14 59 59

